

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

01 MARS 2023

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Comité de direction
16 janvier 2023

Date de convocation : 10/01/2023	Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 1
Quorum (présents) : 8	Ne prend pas part au vote : 1 (F. Binet)
	Votants : 10

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril			x		BERTHONNEAU Frédéric			x
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick		x	
BLANCHET Philippe		RAGOT N			GRIFFAULT Sylvain		x	
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie				x				
KOHLER Marie			x					
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine		x	
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël	x				PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie		x	
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick		x	
ROMANO Guillaume	x							
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine	x		

Cette délibération annule et remplace la délibération D2023_01_16-1 du 16/01/2023.

Motif : Erreur matérielle d'écriture

D2023_01_16-1B - Nomination du directeur au 01/02/2023

Vu les articles L. 133-4, L. 133-6 et R. 133-11 à R. 133-13 du code du tourisme ;

Vu l'article R. 2221-22 du CGCT ;

Vu la délibération D2022_10_05-4 du 05/10/2022 créant le poste de direction de l'office de tourisme constitué en EPIC,

Monsieur le président expose que l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou est dirigé par le directeur, représentant légal, qui assure le fonctionnement de l'office de tourisme sous l'autorité du président. Le directeur est nommé par le comité de direction sur proposition du président.

Monsieur le président rappelle que le comité de direction du 05/10/2022 a décidé :

- de créer un emploi permanent de directeur de l'office de tourisme constitué en EPIC, assurant les missions prévues par la loi, à temps complet, de catégorie A, sur le grade d'attaché ;
- de pourvoir cet emploi par un contrat de droit public, d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse, dans les conditions prévues par la réglementation.

Considérant la rupture conventionnelle du contrat de travail du directeur de l'association approuvée par l'État ;

Considérant la procédure de recrutement mise en place par la communauté de communes Mellois en Poitou et l'association Office de tourisme du Pays Mellois ;

Monsieur le président propose de nommer Monsieur Willy AUBINEAU en tant que directeur de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou pour une prise de poste au 1^{er} février 2023.

Il est précisé que le directeur rendra compte au comité de direction des décisions prises dans le cadre de ses compétences.

Madame Frédérique BINET ne prend pas part au vote.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de nommer Monsieur Willy AUBINEAU directeur de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou à compter du 01/02/2023, sur proposition du président,
- autorise le président à signer le contrat de travail correspondant ainsi que tout document afférent.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,

Nicolas RAGOT.

Office de tourisme du Pays Mellois
2 Place Bujault
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 15 10
officedetourisme@paysmellois.org
decouvertes.paysmellois.org